

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 606-08-2026

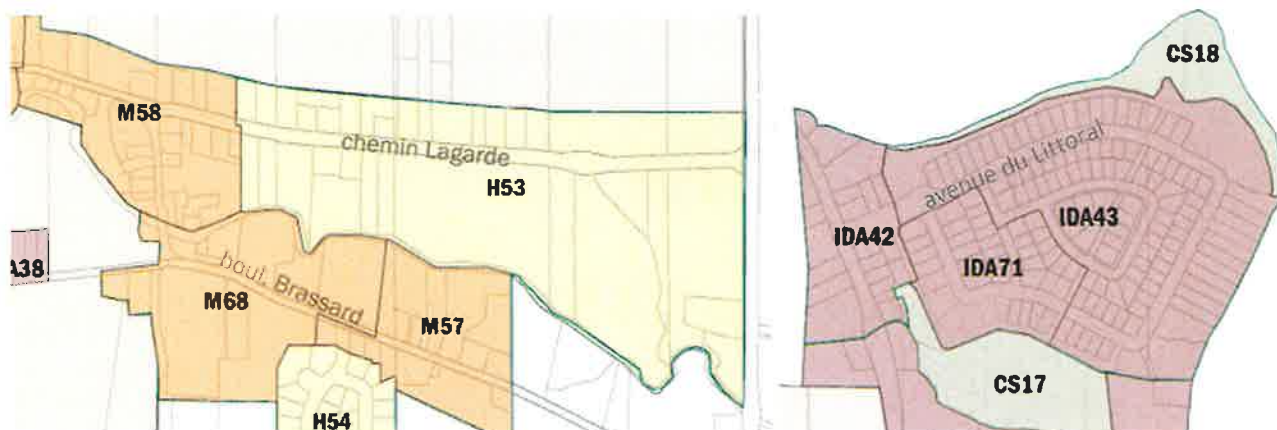
AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 mars 2026, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 606-08-2026 modifiant le règlement de zonage 606-2023 tel que déjà amendé afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette, de réduire la densité dans son noyau villageois et de modifier diverses normes.

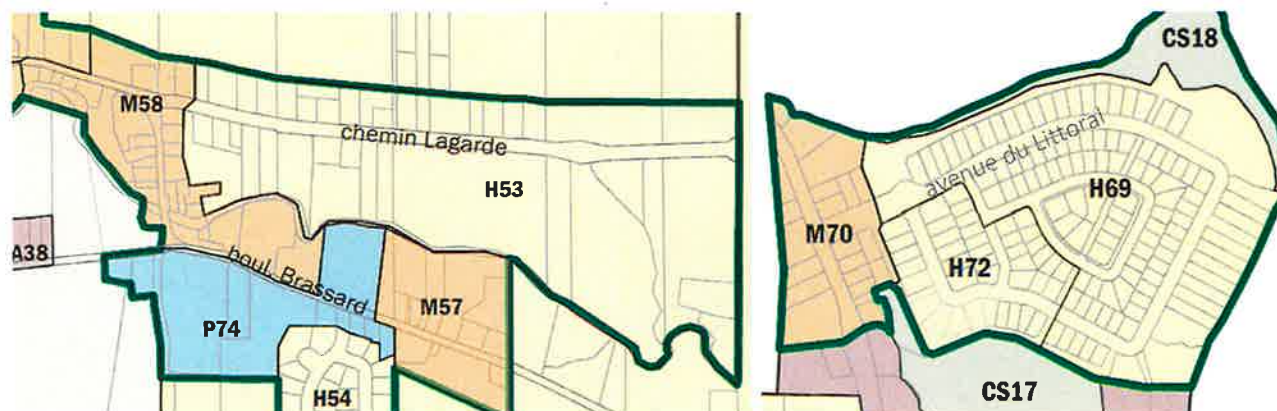
Description de la zone visée

Cette modification touche les immeubles situés dans toutes les zones de la Municipalité, et plus particulièrement les zones IDA42, IDA43, IDA71, M68, M58, H53 et M57.

Zones actuelles :



Zones projetées :



Approbation référendaire

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Objet du règlement

Ce règlement a pour objet :

- D'abolir la zone IDA42 et la remplacer par la zone M70 autorisant ainsi certains usages commerciaux et les bâtiments résidentiels pouvant aller jusqu'à 6 logements;
- De remplacer le numéro des zones IDA43 et IDA71 par H69 et H72;
- D'abolir la zone M68 en créant la zone P74 et en modifiant les limites des zones M58, H53 et M57;
- De modifier certaines dispositions de la grille CS18 pour y retirer les normes concernant les îlots déstructurés;

- De modifier certaines dispositions de la grille M58 afin de réduire le nombre maximal de logement par bâtiment à 4, et de retirer les projets intégrés;
- De créer la zone CS73 (conservation);
- De façon général, de modifier diverses normes concernant les marges avant, les fermettes, le verdissement des stationnements, les enseignes, les projets intégrés mixtes ainsi que la définition d'ouverture.

Un document explicatif et le projet de règlement sont rendus disponibles sur le site Internet de la Municipalité au <https://saintpaul.quebec/> et à la mairie située au 10, chemin Delangis, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

Assemblée publique

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 avril 2026 à 19 h à la mairie de Saint-Paul situé au 10, chemin Delangis à Saint-Paul. Lors de cette assemblée publique de consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption et seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-NEUVIÈME jour du mois de MARS
deux mille vingt-six.**



Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
M^{me} Anne-Marie Brochu-Girard